

PAR COURRIEL

Montréal, le 13 février 2020

Objet : Votre demande d'accès du 6 février 2020

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 6 février 2020, dans laquelle vous nous demandez plusieurs renseignements.

Voici l'information que la Régie détient sur les divers renseignements demandés :

- **Taux annuel de départs volontaires / Taux annuel de roulement de main-d'œuvre**

Bien que cette information soit inscrite aux rapports annuels, lesquels sont disponibles sur le site Internet de l'organisation, voici les données concernant le taux de départ volontaire. Nous ne distinguons pas le taux de départs volontaires du taux de roulement. Cela inclut les retraites, la mutation ainsi que les démissions.

Le taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier de 2009 à 2019 (source rapports annuels)

Année	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
2009-2010	2,6 %
2010-2011	5,5 %
2011-2012	15,3 %
2012-2013	17,4 %
2013-2014	13,74 %
2014-2015	5,30 %
2015-2016	10,66 %
2016-2017	14,66 %
2017-2018	8,27 %
2018-2019	8,89 %

- **Nombre moyen annuel de postes vacants / Nombre moyen annuel de postes en recrutement actif**

Aucune donnée disponible.

...2

- **Écart entre les ETC autorisés par le Secrétariat du Conseil du trésor et le personnel réellement en poste, annuellement**

Aucune donnée disponible. Il est à noter toutefois que tous nos postes vacants font l'objet de processus de dotation, et ce, au rythme de la capacité de la Direction des ressources humaines.

- **Coût annuel pour la formation de nouveaux employés**

Aucune donnée spécifique pour les nouveaux employés. Toutefois, voici le portrait global (ensemble du personnel) pour le thème d'intégration du personnel. Il est à noter que cette information est également inscrite aux rapports annuels disponibles sur le site Internet.

Dépenses destinées à la formation et au perfectionnement du personnel pour favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière (source rapports annuels)

Année	Dépenses pour favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière
2009-2010	297 833 \$ ⁽¹⁾
2010-2011	218 445 \$ ⁽¹⁾
2011-2012	29 632 \$
2012-2013	57 660,80 \$
2013-2014	79 724,05 \$
2014-2015	10 258,64 \$
2015-2016	37 552,97 \$
2016-2017	33 003,98 \$
2017-2018	39 947,21 \$
2018-2019	90 140,97 \$

⁽¹⁾ Montant global. Non disponible par thème.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels,

M^e Marie-Josée Persico
Directrice des affaires juridiques

p.j.